



- **Stagiaires à mi-service : déterminés à gagner !**
- **Mutations 2010 : quel bilan ?**
- **Secondes : une rentrée chaotique**
- **Mauvaise réforme : en STI et STL**
- **Livrets de compétences : avez-vous la dernière version ?**
- **Une rentrée sous le signe de la précarité : 800 contractuels déjà recrutés**
- **Réformes des retraites : argumentons !**
- **Les stages de l'observatoire : incontournables pour agir sur son métier**



**LA RETRAITE,
C'EST BIEN.
Y ARRIVER
C'EST MIEUX.**



Le service public,
on l'aime, on le défend

**COTISER PLUS
POUR TOUCHER
MOINS,
NON MERCI !**



Le service public,
on l'aime, on le défend

**MOINS DE
RETRAITE
C'EST PLUS
DE CHÔMAGE**



Le service public,
on l'aime, on le défend

Depuis le début de l'année scolaire, notre pays connaît des journées de mobilisation sans précédent rassemblant largement, actifs, salariés du public et du privé, jeunes, retraités, précaires...

Ces mobilisations expriment le rejet d'une politique injuste, au service d'une caste de privilégiés, le rejet de choix gouvernementaux qui font payer aux salariés la crise dont ils ne sont en rien responsables. Face à une mobilisation d'une telle ampleur, le gouvernement est contraint de lâcher un peu de lest mais se garde bien de revenir sur le fond de cette réforme. L'y contraindre passe par une nouvelle amplification du mouvement et sans doute un durcissement. Comme dans d'autres secteurs d'activité, la FSU a posé la question de la reconduction du mouvement : en appelant à des AG d'établissement après le 12 octobre, elle a souhaité que les personnels se saisissent de cette question et décident ensemble des suites.

Dans notre secteur la journée d'action du 6 septembre a sonné l'entrée en mouvement des personnels des lycées et collèges et mis un coup de projecteur sur la situation critique de L'Ecole en cette rentrée. Il fallait bien que les conséquences des vagues successives de suppressions de postes apparaissent au grand jour : nous y sommes ! Nouvelles aggravations des conditions d'enseignement en collège, mise en place chaotique des enseignements d'exploration et de l'accompagnement personnalisé en seconde, manque criant de personnels titulaires et recours massif aux personnels précaires, suppression de la formation initiale et continue. Voilà la triste réalité, notre académie n'y échappe pas : le Recteur ne peut même plus se raccrocher à la rituelle « rentrée techniquement réussie » !

Et ce n'est pas fini ! L'annonce de 16 000 postes en moins à l'Education Nationale dont 4 800 dans le second degré, 62 900 élèves en plus, laisse présager du pire : après la suppression d'emplois de surveillance, puis de remplacement, puis des moyens stagiaires, la seule solution est de supprimer des emplois devant élèves. Peuvent-ils rejouer le coup de suppressions en collège pour faire passer une réforme des lycées contestée ? Vont-ils regrouper les élèves sur les enseignements communs de première ? La réflexion sur les rythmes scolaires ne serait-elle pas un prétexte pour revoir les horaires disciplinaires et les champs d'intervention du Service Public d' Education ?

Retraites, protection sociale, services publics sont dans l'oeil du cyclone. Si nous voulons que les solidarités restent un des fondements de notre société : Mobilisation !

Michelle Carnes, le 11 Octobre 2010

Situation très préoccupante du réseau des Centres d'Information et d'Orientation

La décision de plusieurs Conseils Généraux de ne plus financer les dépenses de fonctionnement des CIO départementaux, qu'ils assimilent à de nouveaux transferts de charge, met les services en grande difficulté pour remplir leurs missions.

C'est le cas pour le conseil Général d'Ille et Vilaine qui a décidé de ne plus financer les dépenses de fonctionnement des CIO de Saint Malo, Redon et de Rennes Sud dès janvier 2011. Les directeurs des CIO concernés sont « chargés de trouver des alternatives ».

En audience, le rectorat nous a fait savoir qu'il envisageait de conserver l'offre sur les sites de St Malo et de Redon mais n'a pas, pour l'heure, d'hébergement. Pour Rennes, la solution envisagée est de rapprocher les deux CIO rennais !!!!! Tout cela sans moyens supplémentaires...

Dans un même temps, les services du ministère ont demandé aux Recteurs de s'engager dans une politique de « restructuration » du réseau qui va se traduire sur le terrain par des fermetures et des fusions de CIO et cela sans grande attention pour le service rendu aux usagers, en particulier pour les jeunes et les familles.

Le Ministère de l'Education Nationale ne profiterait-il pas abusivement de la désaffection des Conseils Généraux pour brader une partie du réseau des CIO ????

Cette « réorganisation » du réseau survient au moment où le Délégué à l'Information et à l'Orientation va proposer les modalités de mise en application de la loi de Novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie (labellisation d'organismes publics, privés ou associatifs... chargés de l'information ; mise en place du service dématérialisé). Cette labellisation, en cours, va de pair avec le « regroupement sous le même toit ou dans un espace restreint des différentes structures labellisées ». La labellisation est prévue site par site et la demande devrait émaner du terrain. Ce sont les Recteurs qui en décideront et signeront les conventions avec les Régions et autres organismes qui entreront dans la structure labellisée.

Les mois qui viennent vont être décisifs. Outre qu'elles s'inscrivent dans un contexte de crise sociale aiguë, les « réformes » qui s'enchaînent, transforment de façon radicale le service public d'Education et d'Orientation. Nous ne pouvons accepter cela.

Claudine Renault

Permanence COPsy

Claudine Renault : lundi et mardi après-midi

SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier -
35200 RENNES

Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 -

Mail : s3ren@snés.edu

Réforme des retraites : argumentons !

Il faut réformer le régime des retraites car il y a un besoin de financement.

- **VRAI** : les syndicats sont unanimes quand à la nécessité de garantir le financement des régimes de retraites par répartition. Le gouvernement, lui, y voit un prétexte pour réduire les pensions.

Ce besoin de financement est lié à la démographie : allongement de l'espérance de vie, augmentation de la population âgée en France.

- **FAUX** : 2/3 du problème du financement des retraites est lié à la crise économique et non à la démographie (analyse de la commission parlementaire des finances) ; plus de chômage, c'est moins d'actifs et moins de cotisations.

Nous vivons plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps, cotiser plus longtemps.

- **FAUX** : financer les retraites c'est faire appel de manière globale à TOUTES les ressources et reposer le problème des créations d'emplois, l'utilisation des richesses du Produit Intérieur Brut et repenser la répartition de ces richesses. Le projet gouvernemental fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés, c'est un copier/coller du projet patronal du MEDEF.

Si nous n'allongeons pas la durée du travail, nous ne pourrons plus financer les retraites et les pensions baisseront.

- **FAUX** : La France a une productivité du travail parmi les plus élevées du monde. Actuellement, le Produit Intérieur Brut s'élève à 2 000 milliards d'euros, nous consacrons aujourd'hui 13% au financement des retraites soit 260 milliards ; il reste donc 1740 milliards pour la santé, l'éducation ...y compris le profit. Dans 20 ans, en ne comptant que 1% de croissance annuelle, le PIB sera de 3 000 milliards ; nous devons consacrer au moins 18% au financement des retraites soit 540 milliards. **Il restera 2460 milliards pour financer le reste...y compris le profit !**

- Maintenir la retraite à 60 ans est donc tout à fait réaliste d'un point de vue économique.

La réforme gouvernementale va protéger le système par répartition.

- **FAUX** : la réforme va aggraver l'injustice sociale et ne résoudra pas le problème du financement.
- **Pénibilité** : la réforme ne reconnaît que l'invalidité. Il faudra donc attendre d'être handicapé pour pouvoir partir en retraite plus tôt.

RAPPEL : l'espérance de vie en bonne santé est de 59 ans pour un ouvrier et en moyenne de 67 ans !

- **Les femmes vont subir une double peine** : elles ont des carrières plus morcelées, des salaires plus faibles en moyenne et elle devront attendre 67 ans pour partir avec un taux plein sans décote au lieu de 65 ans actuellement !
- **Les jeunes et les seniors vont être frappés de plein fouet** : maintenir les salariés âgés deux ans de plus au travail c'est une perte de 1,5 million d'emplois pour les jeunes ! Allonger deux ans de plus la durée de travail, c'est maintenir au chômage les plus de 55 ans qui sont frappés par les licenciements et creuser le déficit de l'assurance chômage.

Quelles sont les ressources possibles pour financer les retraites ?

Augmenter le taux de cotisation sur les retraites chapeaux (800 millions d'euros), revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales (60 milliards d'euros), taxer les revenus du capital ...

Une autre réforme est possible !



Une rentrée chaotique !

Grâce à une dotation horaire à moyens constants, tout avait été fait pour que la mise en place en Seconde de la Réforme Chatel se passe bien.

Mais rien n'y fait : cette rentrée est particulièrement chaotique !

L'autonomie des établissements aboutit à une disparité des situations dans les lycées, particulièrement inéquitable pour les élèves, et par une désorganisation généralisée qui laisse les collègues dans la confusion et dans l'expectative !

Déséquilibres entre établissements, inéquité, et options menacées.

Dans l'Académie de Rennes, les établissements ont majoritairement choisi d'offrir aux élèves les meilleures conditions possibles d'enseignement en répartissant les 10h d'utilisation libre sur des dédoublements disciplinaires (Français, Maths, LV, Hist Géog, SVT, Physique). Mais dans le cadre contraint de la DGH, il s'avère difficile d'alléger les effectifs des Enseignements d'Exploration (EE) ou d'Accompagnement Personnalisé (AP) tout en finançant les options, les LV3, les sections euros...

Les « menus » offerts aux élèves sont donc inégaux d'un lycée à l'autre – petits groupes pour les EE et/ou l'AP pour les uns, voire classes de seconde à 24 dans certains lycées qui ont supprimé tous les dédoublements, mais peu d'options - horaires renforcés dans les disciplines scientifiques pour les autres - pour d'autres encore plus d'AP mais des effectifs chargés en EE- pour les lycées aux DGH plus contraintes, des choix d'options mais des effectifs lourds et de réelles difficultés pour enseigner en particulier dans les EE technologiques ou scientifiques... Si la plupart des lycées offrent Mesures Physiques et Scientifiques (MPS) et Sciences Economiques et sociales (SES), les EE les plus choisis par les élèves avec, dans une moindre mesure, Littérature et Société, les couplages sont très divers. Le récent rapport de l'IGAENR souligne d'ailleurs que le libre choix des EE est bien coûteux et qu'à la rentrée 2011, des menus seraient imposés aux élèves, loin de l'idée de libre découverte des disciplines qui devait être la grande nouveauté de la Réforme Chatel ! De plus, la complexité des emplois du temps générée par cette réforme rend difficile la compatibilité avec les LV3, le latin, les options facultatives et ce d'un lycée à l'autre mais même parfois, d'une classe à l'autre, dans le même établissement ! Dans ce contexte, les sections euros sont menacées : les consignes ministérielles sont de les intégrer à l'intérieur d'une discipline et d'un horaire de classe, au risque de fragiliser des élèves peu habiles dans la discipline et/ou la langue, et ce malgré les fortes réticences des parents d'élèves. D'ailleurs, le refrain des proviseurs depuis la rentrée, c'est « il-y-a-trop-d'options », ce qui laisse augurer des coupes sombres à la rentrée 2011 !

Derrière les abréviations...

AP	accompagnement personnalisé
EE	enseignement exploratoire
SES	sciences économiques et sociales
PFEG	principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
MPS	méthodes et pratiques scientifiques
L&S	littérature et société
IGC	informatique de gestion et communication
STI	sciences et technologies industrielles
STG	sciences et technologies de gestion
ST2S	sciences et technologies de la santé et du social
STL	sciences et technologies de laboratoire

Annualisation, semestrialisation, alourdissement des emplois du temps élèves

Compte tenu du faible horaire imparti aux EE (L&S 45 mn/semaine pour Histoire et Lettres, MPS 30 mn/semaine pour Maths/Physique/SVT, 1h30 pour SES...), les administrations ont choisi parfois d'annualiser, 2h d'octobre à mai pour Histoire et Lettres par exemple voire de semestrialiser (SES 3h semaine sur un semestre). Mais la conséquence est l'alourdissement des emplois du temps élèves ! On passe des 3h d'EE prévues, à 4h, voire 5h ou 6h si les élèves ont fait le choix du latin ou d'une LV3 ! Grands perdants les options facultatives, le breton par exemple qui tend à disparaître. De plus, certains élèves ne démarreront SES qu'en janvier alors que les premiers choix d'orientation se font en février.

Un comble pour une réforme qui se faisait fort d'aider à l'orientation des jeunes !

Accompagnement Personnalisé : navigation à vue et dans le brouillard !

Au niveau de l'AP, on trouve une improbable palette de gestion de cet « enseignement » : reconduction de l'aide individualisée en maths/français, soutien disciplinaire, mais aussi cours de « méthodologie transversale » aux contenus bien vagues. La mise en barrette rigidifie les emplois du temps. L'AP sert parfois à combler des sous services, il est parfois donné en HSA voire en HSE (!) mettant ainsi en péril les postes des collègues à la rentrée 2011. Les groupes sont parfois dédoublés, parfois jamais, parfois toujours, générant ainsi une incroyable inéquité entre établissements voire entre élèves d'un même établissement !

Depuis la rentrée, les collègues multiplient réunions et concertations pour tenter d'organiser et de rendre efficace tant l'AP que les Enseignements d'Exploration mais tous naviguent à vue et ...dans le brouillard !

Il faut dénoncer cette réforme qui marque un pas de plus dans le traitement inégal des élèves, revendiquer **un cadre national pour les horaires en groupe à effectif réduit et demander le rattachement de l'Accompagnement Personnalisé aux disciplines**. Il faut aussi se mobiliser contre la réforme de Première qui va inévitablement entraîner des classes à effectifs surchargés par le regroupement d'élèves de différentes séries et des suppressions de postes en nombre tout en aggravant nos conditions de travail.



Anita Kervadec

● **Témoignage : Lycée Sévigné à Cesson-Sévigné (35)**

Au lycée Sévigné de Cesson, la mise en œuvre de l'Accompagnement Personnalisé et des Enseignements d'Exploration se heurte au manque de moyens.

Deux heures d'A.P. sont inscrites dans l'emploi du temps des élèves de Seconde. Chaque classe est encadrée par le professeur principal de la classe et par un autre professeur, chacun ayant à ce titre une heure année dans son service.

Un planning établi par l'administration et discuté avec l'ensemble des professeurs avait été distribué en début d'année. Il était prévu, grâce à des prises en charge par des intervenants extérieurs, de libérer les collègues certaines semaines. En contrepartie, ils pourraient ainsi faire parfois deux heures hebdomadaires devant des groupes à effectifs réduits. Ce système, à l'usage, s'avère difficile à mettre en œuvre. En effet, pour l'instant, certains intervenants se sont déjà désistés ; d'autres réclament la présence d'un professeur pendant leur intervention...

Il n'a pas fallu longtemps aux collègues pour comprendre qu'à ce rythme, ils auraient rapidement fait leur compte d'heures sauf à intervenir finalement en classe entière. Il ne faudra pas longtemps aux élèves et à leurs familles pour comprendre qu'il y a duperie : comment avec des effectifs aussi importants avoir un suivi personnalisé ?

Des dysfonctionnements sont également rapidement apparus pour un Enseignement d'Exploration : M.P.S.

Ce nouvel enseignement nécessite des expérimentations ce qui suppose de disposer de salles de T.P. et de salles informatiques ainsi que de groupes de 24 élèves maximum.

Six groupes de M.P.S. seulement avaient été prévus. Pour faire face à la demande des familles, un septième groupe a dû être créé, les autres restant malgré tout bien remplis puisque quatre d'entre eux comprennent 35 élèves. Or, les salles spécialisées ne peuvent accueillir des groupes aussi nombreux. De plus, sur certaines plages horaires, ces salles ne sont pas en nombre suffisant étant occupées par les enseignements du tronc commun.

Conscients des difficultés à venir, les collègues de mathématiques avaient anticipé les problèmes en constituant dès juin un dossier pour demander à la région une salle informatique mobile : elle n'arrivera que dans quelques semaines... Les collègues de S.V.T. et de sciences physiques n'ont pas cette opportunité. La semaine dernière une collègue a proposé à son groupe de 35 de choisir entre un T.P. sur la dissection de l'œil (24 places) et un travail en autonomie ; comme elle avait 28 volontaires pour le T.P., 4 ont dû se désister !

Au Conseil d'administration, les représentants des parents d'élèves ont aussi dénoncé la pénurie de moyens : dans la majorité des groupes de MPS, on compte un seul poste informatique pour 4 élèves !

Françoise Gibert

Séries STI et STL : mauvaise réforme à la rentrée 2011

Dans le droit fil des choix faits pour les EE technologiques en seconde générale, c'est une logique de «tronc commun» qui préside au projet de rénovation des filières STI STL. Ainsi, le nombre des bacs STI passe de 17 à 4 (Innovation technologique et éco-conception, Système d'information et numérique, Énergie et environnement, Architecture et Construction), celui des bacs STL passe de 3 à 2 (Biotechnologies et Sciences Physiques et chimiques en laboratoire) et la série STI « Arts appliqués » devient la série ST2A. **Cette rénovation, attendue depuis de nombreuses années, n'est vraiment pas celle défendue par le SNES et souhaitée par les collègues.** Le tronc commun pour les disciplines générales (appliqué dans toutes les classes de 1ère à la rentrée 2011) et la diminution des horaires des disciplines technologiques (dont certaines deviennent transversales) vont permettre à l'administration de regrouper des élèves dans des classes de 35 et plus. Comme en seconde générale, un bloc horaire de 17h ne garantissant même plus les dédoublements, sera laissé à l'initiative des établissements.

Les divisions ne seront plus construites en fonction des spécialités, mais bel et bien en visant le minimum de classes, de groupes, en jouant entre autres sur la globalisation des enseignements. Or les enseignements technologiques sont par nature spécifiques et ne se prêtent absolument pas à la «généralisation» imposée par la réforme. La voie technologique survivra-t-elle à un pareil traitement ? Nous en doutons.

D'une part, les élèves qui choisissent les séries technologiques retrouvent confiance et réussissent par une approche plus

concrète et appliquée des enseignements. L'insertion professionnelle des élèves est d'autre part assurée par une spécialisation soutenue, en phase avec les besoins des entreprises technologiques. Repenser la voie technologique avec moins de moyens pour moins de groupes et plus de théorie n'est sûrement pas la solution pour promouvoir une voie qui a pourtant fait ses preuves.

Le SNES a répété à plusieurs reprises au Recteur que de tels choix seraient catastrophiques tant pour l'éducation que pour l'emploi en Bretagne. Finalement, dans le cadre de la nouvelle seconde, il a dû reconnaître le principe d'un troisième EE technologique, sans pour autant allonger les dotations. 18 postes en STI ont été supprimés : le SNES revendiquait l'annulation de toutes les mesures de carte afin de permettre le maintien des collègues en établissement pour faciliter la formation nécessaire à la réforme annoncée pour la rentrée 2011. Le rectorat s'est enfermé dans sa logique forçant nombre de collègues à devenir TZR contre leur gré.

Alors que la carte des filières technologiques se prépare activement au rectorat et à la région, le SNES a obtenu une réunion en novembre pour faire le point sur les projets en cours. Nous développerons une nouvelle fois notre analyse de la réforme, nous proposerons d'autres orientations pour la voie technologique dans l'académie en veillant au maintien des postes dans les lycées. Les compte-rendus seront publiés au plus vite.

Jean-Marc Cléry et Gwénaél Le Pailh

Rentrée en secondes techno : de mauvais signaux

Marquée par les premiers effets du remplacement des options technologiques par les enseignements d'exploration (EE) dans le contexte d'une autonomie accrue des établissements pour l'organisation des dédoublements et l'affichage des EE, la rentrée 2010 dans les Secondes des lycées technologiques a de quoi inquiéter. Si la mise en place de la réforme s'apparente partout à un bricolage avec les moyens du bord, ce sont les disciplines technologiques, et plus encore les lycées à dominante technologique qui paient le prix le plus lourd. Les situations sont contrastées, mais de manière générale, le bloc de moyens à 10h30 tout compris contraint d'ores et déjà à des choix : dédoublements pour l'AP ou bien pour les EE ? et lesquels ? Utilisation des moyens pour les EE ? ou bien financement des options (lorsqu'elles parviennent à se maintenir) ? Les enseignements technologiques, déjà sérieusement rabotés par le passage des options lourdes 3 ou 6h aux EE à 1h30 – à se partager entre deux enseignements parfois, comme en « Santé Social » – se retrouvent immédiatement mis sur la sellette, car jugés « consommateurs de dédoublements ». **Et comme on pouvait le craindre, dans certains établissements les directions remettent en question la notion de seuil.** Au plan de l'organisation, on expérimente aussi : 45mn/semaine ou 1h30/groupe/quinzaine pour les enseignements qui se partagent un même EE, semestrialisation, regroupements et alignements par barrettes – au risque de rendre les emplois du temps indigestes. Sur le papier, l'introduction d'un EE "à orientation économique" obligatoire semblait offrir à la voie STG de meilleures perspectives qu'aux autres voies technologiques. De fait, dans quelques cas heureux la possibilité de choisir PFEG semble avoir attiré davantage d'élèves que l'ancienne option IGC. Mais parfois l'absence de dédoublement ne permet plus aux collègues d'Eco-G

de mettre en œuvre les pratiques pédagogiques spécifiques des filières STG. Alors, les élèves opteront-ils l'an prochain pour une Première STG, ou bien pour la ES ? Ce qui inquiète d'autant plus qu'il est à nouveau question d'une rénovation des 4 Bacs STG, pourtant récents (première session en 2007) : selon le même schéma qu'en STI-STL, autrement dit avec réduction du nombre des spécialités ? **En tous cas la chute des effectifs n'a pas été enravée dans les « lycées départementaux » de l'académie – lycées à dominante technologique qui n'ont pas de secteur, et pour lesquels les choix d'options au sortir du collège sont donc déterminants.** Dans ces lycées où des classes de Seconde ont déjà été fermées, la possibilité dérogatoire d'un troisième EE a rarement été choisie par les élèves : mauvaise information en raison de la confusion qui présidait l'année dernière quant à la nature de ces EE ? Ou bien dissuasion douce au moment de l'inscription de la part des directions qui savaient ne pas disposer de financements supplémentaires pour le troisième EE ? Quoi qu'il en soit, les collègues font les comptes, et le compte n'y est pas : les effectifs habituels dans certaines spécialités ne sont plus au rendez-vous. Et les tentatives pour recentrer ces lycées en ouvrant sur d'autres EE appuyés sur les équipes enseignantes sur place (« L&S », « MPS ») ont échoué. Pour parer au pire, des lycées du tertiaire ont affiché l'EE « SES » et l'assurent avec les collègues d'Eco-G, afin qu'au moins les élèves restent sur place.

Au final, l'introduction des EE n'a pas vraiment bouleversé la donne au niveau des établissements polyvalents. En revanche elle a encore resserré les marges de manœuvre pour la voie technologique.

Jean Marc Clery

A lire aussi sur le site www.rennes.snes.edu une analyse détaillée de la réforme en STI par Y. Pasquet et J-M.Clery

● Témoignage : Lycée Chaptal à Quimper (29)

Le Lycée Chaptal est l'un des 4 lycées technologiques du Finistère qui recrutent hors secteur et pour lesquels les choix d'options sont déterminants. Or on constate à cette rentrée les effets de la Réforme Chatel sur notre lycée : l'affaiblissement de la voie technologique.

A la rentrée 2010, le lycée compte 790 élèves, (en 2002, il en comptait presque mille !) : 119 élèves sont répartis sur 4 Secondes (il y en avait encore 7 en 2006). Les élèves de seconde ont dû choisir entre 2 enseignements d'exploration (EE) « économiques » SES ou PFEG, et 3 EE d'1h30 qui remplacent les « options lourdes » Physique-Chimie de Labo, Biochimie ou STMS. SES a été plébiscité -103 élèves - (32 pour PFEG), 81 ont choisi « Santé Social », 24 élèves Biotechno, et 18 Science & Labo. **Seuls 20 élèves ont choisi un troisième EE**, comme il est pourtant possible de le faire pour la voie technologique. Ce 3ème EE renforce l'enseignement technologique mais a pour conséquence d'alourdir l'emploi du temps puisqu'il s'ajoute aux EE économiques, ce qui rend ce choix dissuasif ! (14 élèves ont associé Santé Social + Biotechno comme c'était le cas des ex-2nde ST2S, et 6h seulement Biotechno + Science & Labo pour un parcours STL). Pour la plupart des élèves, ce sera donc 28h hebdomadaires (3h d'EE au lieu des 6h d'options technologiques auparavant !) et un couplage SES ou PFEG + Santé Social qui brouille les choix d'orientations possibles de la prochaine rentrée : STG ou ST2S ??

Horaires plus ou moins respectés, groupes surchargés et Heures Supplémentaires...

En « Santé Social » et « Biotechnologie » les classes ont été alignées 2 à 2 mais en Science & Labo, il n'y a qu'un seul groupe à 18 alors que les labos sont conçus pour 16 élèves ! Les horaires élèves sont respectés dans le tronc commun et partiellement dédoublés. Par contre, l'Accompagnement Personnalisé (AP), est réduit à 1h30 mais en groupe allégé. Trois profs volontaires (payés en HP ou HSA) interviendront en alternance sur chaque groupe, 2 semaines sur 3, la 4ème étant consacrée à un « projet culturel ». Un 4ème prof pourra intervenir ponctuellement, payé en HSE (!)

C'est peu ou prou le projet présenté par la direction. L'AP n'a commencé que mi-sept après une réunion pour trouver les pistes des toutes premières séances : méthodologie, présentation de Moodle... Rien ne manque au tableau ?

Si : 4 stagiaires, dont une à cheval sur deux établissements et une autre toujours sans binôme et qui a la charge des 3 groupes Biotechno de Seconde.

Jean Marc Clery

CPE : un juste combat

Le fait essentiel est l'entrée directe et brutale des stagiaires dans le métier. Notre académie qui ne recevait plus de CPE2 a été dotée de 12 CPE stagiaires, affectés dans les 4 départements, sur des postes parfois réservés, mais aussi convoités par des titulaires. Jusqu'aux vacances de Toussaint ils travaillent à ½ temps, leur service complété par des non titulaires. Ils ont tous un «tuteur» situé très généralement dans un autre établissement -éloigné parfois- et qui, la main sur le cœur condamnait ce type de compagnonnage l'année passée; la carotte de 2000 € aurait-elle servi de monnaie d'échange ? Quel avenir pour les stagiaires en novembre, seuls en établissement et à plein temps ? Déjà des démissions ont été relevées dans certaines académies : 2 sur 14 stagiaires à Rouen.

Une formation sur le tas comme entrée sur le métier, il est difficile de faire pire ! Une régression de plusieurs décennies qui veut nous faire croire que l'on peut exercer son métier sans l'avoir appris ?

Malheureusement, d'autres chantiers tout aussi dangereux sont affichés en expérimentation dont la pratique devient une forme de gouvernance actuelle.

On peut citer sans être exhaustif : le protocole d'inspection des CPE et son entretien préalable, le dispositif CLAIR et son préfet des études, les internats d'excellence avec les textes sur la discipline et encore le livret de compétences où on aurait tort de ne pas voir les CPE concernés...

Le protocole d'inspection des CPE par les IPR est à l'étude depuis la fin de l'année dernière et porte en germe des difficultés majeures car selon même les IPR il y a autant « de métiers de CPE qu'il n'y a de CPE et que ces métiers sont très liés à la position des chefs d'établissements ». En ce qui nous concerne la prudence doit donc s'imposer !

Il en va de même pour le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) qui en rajoute avec la fonction de préfet des études. La circulaire qui définit cette mission dit ceci : « assister le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement sur les champs éducatif et pédagogique », « coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes » et « organiser la vie scolaire ». On pourrait ajouter : et le reste en plus si nécessaire...

Enfin pour avoir une photographie plus complète de notre rentrée, quelques éléments des dernières mutations au-travers de chiffres et statistiques.

- 96 CPE ont participé à l'intra
- 6 CPE entrants avec un barème explosé à 910 pts (contre 7 en 2009)
- 36 affectations réalisées sur poste fixe, dont 9 TZR
- un solde académique de 15 TZR

Ce mouvement intra académique s'est terminé par 8 postes restés vacants, (pour mémoire il y en avait 12 l'an passé) ! Nouvelle habitude, nouveau mode de gestion ? En tout cas nous ne pouvons que regretter et nous mobiliser contre les faibles recrutements aux concours.

Depuis, le rectorat a procédé à des affectations et remplacements sans concertation avec, au passage de profondes et légitimes inquiétudes de nos collègues. Parfois c'est pire d'ailleurs puisque des non titulaires affectés en juillet n'ont pas été prévenus et ont été remplacés à la rentrée par d'autres avec un barème moindre ! Nous continuons, bien entendu, de suivre ces situations qui nous ont été signalées.

Par ailleurs, nous avons à plusieurs reprises alerté les services du rectorat sur des situations critiques tant pour les établissements que pour les personnes sans avoir été entendus alors que la rentrée vient confirmer nos craintes. Les réponses que l'on nous apporte aujourd'hui sont loin d'être satisfaisantes, encourageantes.

Pour terminer, nous n'oublions pas le dossier des RETRAITES largement traité par ailleurs et sur lequel les CPE doivent se mobiliser dans l'action.

Jean-Paul Le Priol

Après une année « d'appropriation et d'expérimentation », les deux réformes éducatives qui touchent particulièrement le collège 3^{ème} puisque le ministère a choisi, pour imposer ces réformes qui visent à transformer fondamentalement nos métiers et à mettre

Le Livret Personnel de Compétences (LPC)

Le SNES continue de s'opposer au socle commun et aux dérives qu'il engendre. Fruit d'une conception libérale et utilitariste de l'éducation élaborée au niveau européen, il s'appuie sur une vision cumulative du savoir et normative des comportements. **A l'heure où la fracture scolaire ne cesse de s'élargir, il pourra constituer un outil de tri social dans une école à plusieurs vitesses.**

Si le socle commun date déjà de 2005, sa validation a fait l'objet de nombreuses expérimentations depuis l'an passé constituant en quelque sorte une expérimentation à grande échelle qui n'a été suivie d'aucun bilan officiel. **On ne manquera pas de le regretter car ce sont pas moins de 4 versions qui se sont succédées tout au long de l'année dernière (en octobre, décembre, mai et finalement juillet)...** Si les premières ont été publiées au BO, la dernière en date a eu le privilège de figurer au JO, sans doute dans l'espoir de lui conférer l'authenticité et le caractère de sérieux que tant de tergiversations lui ont fait perdre. En attendant, les collègues qui ont cherché à s'approprier le livret, ou qui se sont lancés, en suivant

les consignes de certains IPR et les injonctions de leurs principaux, dans une répartition des items ou dans la confection de grilles locales apprécieront. Si la précipitation de la DGESCO n'a pas eu trop de conséquences au collège, on peut imaginer les déconvenues de nos collègues du 1^{er} degré qui étaient théoriquement dans l'obligation de remplir le livret depuis 2009, puisque les paliers 1 et 2 ont également été largement remaniés.

On voit ainsi arriver en 6^{ème} des élèves avec un panel à peu près complet des versions du livret. Pour la volonté affichée de lisibilité dans la communication avec les familles « le même livret pour tous »... c'est raté, au moins pour les 4 prochaines années.

En effet, le livret a été profondément transformé. Outre les changements de terminologie, les « 7 piliers » devenant les « 7 compétences », on a pu observer des changements très importants dans les items qui ont glissé d'un palier à l'autre, ont été regroupés, ou ont disparu purement et simplement. Il en résulte, pour le moment, une version « allégée » du livret personnel de compétences (LPC) dans laquelle on ne valide plus par oui/non mais en renseignant une date d'acquisition de la compétence définie par un item.

Les problèmes posés par le socle et les multiples questionnements que les collègues ont fait remonter et que le SNES a relayés ont contraint le Ministère à proposer des réponses qui ne sont certes pas satisfaisantes mais qui apportent une clarification sur de nombreux points :

- la validation n'est pas l'évaluation, et le LPC tel qu'il se présente ne peut plus remplacer la notation chiffrée, comme on pouvait encore le penser il y a peu.
- le niveau d'exigence est, sauf pour quelques items de la compétence 5, celui que l'on peut attendre en fin de 5^{ème}
- la validation s'opère au niveau de la compétence, on peut dès lors valider une compétence même si certains items ne sont pas acquis ou évalués positivement
- « tout candidat se présente à l'examen final, qu'il maîtrise ou non les 7 compétences »
- l'ASSR (attestation de sécurité routière) et la PSC1 (premiers secours) qui figurent dans le LPC ne sont pas nécessaires à l'obtention du socle.
- la validation est définitive et, s'il est possible de commencer la validation en classe de 4^{ème}, c'est seulement en 3^{ème} « au plus tard lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre [qu'] il convient d'attester ou non la maîtrise du socle »
- c'est le prof principal qui valide et le CE qui porte son cachet sur le LPC dont une copie est fournie aux familles

On le voit, la circulaire 2010-87 qui détaille la mise en œuvre du livret est très en retrait par rapport à l'ambition initiale qui le présentait comme une « révolution copernicienne ». Les analyses et les critiques portées par le SNES ont peu à peu contribué à vider de son contenu le livret et le Ministère a fait le choix, pour le mettre en place, de le vider de son contenu le plus problématique. Mais il convient de ne pas être dupes et de rester attentifs sur les évolutions qui sont encore possibles.

En attendant, dans sa version 2010 Pronote propose une validation des différents items en détaillant pas moins de 6 niveaux d'acquisition possibles ! De son côté le Ministère a prévu de mettre en place « pour la rentrée 2010 » une application numérique qui permettra de prendre en charge toutes les opérations relatives au LPC, mais rien ne dit qu'elle permettra d'importer ce qui aurait été saisi précédemment. A tous points de vue, il est urgent d'attendre et de ne rien se laisser imposer.

Matthieu Mahéo

(socle commun et histoire des arts) entrent cette année dans leur phase de croisière. Elles concernent principalement le niveau en concurrence les établissements, de les adosser au DNB.

Histoire des arts (Hida)

On retrouve dans ce nouvel enseignement transversal sans horaire disciplinaire fixé la même démarche de généralisation sans bilan et d'utilisation du DNB comme levier pour imposer la réforme. Les équipes sont sommées de travailler en interdisciplinarité et de trouver des solutions locales pour évaluer les élèves de 3ème à l'oral du DNB.

En effet la circulaire du 29/10/09 loue la « grande liberté » dont disposent les établissements pour mettre en œuvre l'Hida, mais ne cadre rien. Pour mémoire, on sait qu'il s'agit d'une épreuve orale qui peut avoir lieu *ou non* dans le cadre du cours lors de laquelle *un ou plusieurs élève(s)* se présentent devant un jury (composé de plusieurs professeurs dont au moins un prof d'histoire-géo, d'arts plastiques ou d'éducation musicale) et passent un oral de 15 minutes maximum, évalué sur 20 coef. 2 au DNB. **Cette épreuve pèse donc autant que les épreuves écrites de Français, Maths et Histoire-Géographie, et plus que toutes les autres disciplines (coef. 1) qui ne font pas l'objet d'un examen final.**

Outre qu'elle laisse une marge d'interprétation considérable qui creusera encore les inégalités et exacerbera la concurrence entre les établissements en mettant à mal le caractère national du diplôme, cette absence de cadrage pose des problèmes insolubles à l'échelle des établissements.

Le SNES continue de contester la nature de cet enseignement et les modalités de son évaluation, et il demande un réel cadrage national. Certaines académies, sensibles au risque juridique

de rupture d'égalité et soucieuses d'homogénéiser les pratiques, ont proposé des circulaires plus précises. A Rennes, on voit des choses très différentes se mettre en place. Dans l'immédiat, il faut rappeler que si l'enseignement d'Hida est obligatoire car inclus dans les programmes, la participation aux jurys ne l'est absolument pas. Les notes d'Hida qui apparaissent ici ou là dans les bulletins ne seront pas prises en compte pour le DNB si elle ne sont pas intégrées dans les disciplines existantes.

En tout état de cause, il faut exiger dès maintenant que l'on prévoit du temps de concertation, des ½ journées banalisées pour organiser les oraux, et que les membres des jurys soient rémunérés en HSE.

Afin d'éviter les inégalités, l'évaluation ne doit porter que sur les enseignements dispensés et seuls les travaux en classe doivent être évalués. Il est impensable de créer ou de laisser s'installer une situation qui favoriserait encore les enfants issus des familles qui disposent d'un capital culturel -ou financier- important, au détriment des élèves isolés ou plus fragiles.

Le SNES a demandé à l'Inspecteur Général des Enseignements artistiques de répondre aux questions nombreuses de collègues confrontés à ce nouvel enseignement sans en avoir les clés. Il interviendra lors d'un stage dans l'académie de Rennes le jeudi 7 avril 2011.

Matthieu Mahéo

La position du SNES

Le SNES et la FSU contestent depuis l'origine la logique du socle et dénoncent l'absence de bilan des expérimentations menés depuis 2007. Il ne nous apparaît pas que le LPC soit de nature à permettre une réelle progression de nos élèves, mais il représente une nouvelle charge de travail.

Face à l'obligation de le renseigner et afin de définir une position commune sur la question, le SNES appelle les enseignants de collège à débattre de l'attitude à adopter et à lui faire remonter les décisions prises au sein des établissements. Un Bureau National spécial traitera très prochainement de cette question afin de donner une consigne claire et applicable partout.



● Paroles de stagiaires un mois après la rentrée...

« Faudra-t-il travailler la nuit pour tout assurer après les vacances de Toussaint ? »

« Je veux un tuteur, disponible, compétent »

« Serons-nous à la hauteur l'an prochain comme titulaires ? »

« Pourquoi sommes-nous si peu armés pour préparer nos cours ? »

« Le temps plein, c'est inhumain »

« Comment le rectorat réagira si on nous met en congés maladie en novembre ? »

« Nous sommes donc sacrifiés cette année »

« Une élève est sortie de la classe en claquant la porte, je n'ai pas sû comment réagir ! »

« Pourquoi ne pas avoir eu de formations dès septembre ? »

« C'est bien d'avoir commencé à mi-temps, ailleurs c'était le temps plein tout de suite »

« Ca me prend une journée pour corriger un paquet de copies : mais comment vais-je faire en novembre avec le temps plein ? »

« J'ai une élève dysléxique : personne ne m'explique comment faire pour elle ! »

Stagiaires à mi-service : une

En cette rentrée, les établissements du second degré de l'académiques stagiaires au 1er septembre, ils ont préparé et passé bénéficient plus de l'allégement de service et de la formation post

Depuis l'annonce par le Ministre l'an dernier, au prétexte de la mastérisation, de la réduction à la portion congrue de la formation des enseignants, puis la confirmation par le Rectorat de Rennes de l'utilisation des profs stagiaires à temps plein, la section académique du SNES n'a cessé d'agir pour éviter ce scénario catastrophe : en direction des futurs profs, des collègues, de l'institution et de l'opinion publique.

Une première brèche dans le dispositif prévu

Dans les différentes audiences avec le Rectorat et les IPR, nous avons alerté sur la charge de travail énorme qui serait ainsi imposée à des collègues, pour la plupart inexpérimentés. Dès le mois de mars, nous avons informé les collègues qui très rapidement ont signé massivement la pétition de refus de la tâche de conseiller pédagogique. Ils ont également déposé des motions en CA et participé à des rassemblements dans les départements et devant le Rectorat.

Face à cette mobilisation, le Recteur de Rennes a dû proposer un aménagement de la réforme : prise en charge par le stagiaire de la moitié de ses classes (ou de la moitié du service pour les CPE et documentalistes) et affectation dans l'établissement d'un TZR ou contractuel pour compléter le service du stagiaire jusqu'à la Toussaint.

Imposer un nouveau cadre

A la rentrée, nous avons appelé nos collègues à concrétiser le refus de la fonction de conseiller pédagogique tuteur pour contraindre le Recteur à maintenir le demi-service après la Toussaint. Appel assez bien entendu, puisque malgré les pressions énormes des IPR, près de 30 % des stagiaires n'ont pas de tuteur déclaré à ce jour.

Dans le même temps, nous avons rencontré nos collègues stagiaires le jour de leur « accueil » par le Recteur et les IPR le 30 août, puis le lendemain dans les sites IUFM. Nous avons ainsi pu leur expliquer notre positionnement et répondre à leurs questions.

Nous les avons invités à venir échanger lors d'une journée de stage syndical, le 30 septembre, au terme de 4 semaines de métier. Une quarantaine d'entre eux est venue d'abord témoigner de ses débuts. L'accueil dans les établissements a été plutôt bon, même quand l'équipe disciplinaire n'a pas désigné de tuteur officiel. Cependant, cela ne peut suffire et ils nous ont tous fait part de leur besoin énorme de formation et de leur incompréhension face à l'absence actuelle de l'institution dans ce domaine. En effet, comment construire une séance et une séquence ? Comment envisager sa programmation annuelle ? Comment gérer une classe hétérogène ? Et surtout tous appréhendent la « nouvelle rentrée » après les vacances de la Toussaint avec un service à temps complet. Comment préparer des cours et corriger des copies pour un nombre deux fois plus important d'élèves quand la situation est déjà délicate aujourd'hui ? Comment assumer en plus la formation un jeudi sur deux ? A la suite du stage, une délégation de 25 stagiaires s'est déplacée au rectorat pour participer à l'audience que la FSU avait sollicitée auprès du Recteur. Neuf stagiaires, accompagnés par Annie Séveno pour le SNUEP et Gwénaél Le Paih pour le SNES ont été reçus par le DRH (directeur des ressources humaines) et la chef de la DPE (division des personnels enseignants). Ces stagiaires ont pu ainsi exprimer leurs difficultés, inquiétudes et besoins devant l'institution. Les repré-

bataille déterminée et opiniâtre

démie ont accueilli un peu moins de 290 stagiaires. Nommés fonctionnaires les épreuves du concours selon « l'ancien système », mais ne concourent à l'IUFM comme leurs prédécesseurs.

Les représentants syndicaux ont rappelé une nouvelle fois qu'en prolongeant le service des stagiaires à mi temps au-delà des congés de Toussaint, le Rectorat, en plus de trouver des tuteurs volontaires et expérimentés, offrirait de meilleures conditions d'exercice et de formation pour tous les stagiaires en leur dégageant du temps. Le DRH a exposé les conditions budgétaires de la rentrée, soulignant que le dispositif de 8 semaines jusqu'en octobre représentait un "effort substantiel" mais qu'aucune capacité financière n'existait pour aller plus loin. Pour le Rectorat, la défaillance essentielle du dispositif réside en l'absence de tuteurs pour 70 stagiaires ce qui explique la désignation ces derniers jours de tuteurs sur un autre établissement. Les stagiaires ont dit leur difficulté à fonctionner dans ces conditions : des emplois du temps pas toujours compatibles réduisant les contacts à des échanges téléphoniques, des niveaux qui ne sont pas ceux du stagiaire (par exemple tuteur en collège et stagiaire en lycée), des déplacements qui alourdissent encore la charge de travail...

Le DRH a de plus annoncé qu'en l'absence de tuteur, le Recteur désignera l'IPR pour assurer la charge de conseiller pédagogique. Il a dit enfin, comprendre les inquiétudes qui s'exprimaient, tout en appelant chacun à "mobiliser plus de temps cette année" pour assurer l'enseignement devant les élèves. Les collègues ont immédiatement et unanimement protesté, réexpliquant qu'ils "ne tiendraient pas". Le DRH a ajouté que le dispositif de formation sera peut-être différent l'an prochain, qu'un bilan sera établi et qu'à terme d'ici 2 ou 3 ans le dispositif académique sera mieux rodé. Le DRH a mal pris la réaction spontanée d'un collègue : "nous sommes donc sacrifiés cette année", réfutant cette idée de sacrifice. D'après lui, pour l'institution, tout est fait pour améliorer l'entrée dans le métier, un portail dédié aux stagiaires, avec un "espace de travail collaboratif" a d'ailleurs été ouvert sur le site académique. A la surprise du DRH, les collègues présents n'en étaient pas informés...

Un lien précieux pour gagner

Ce lien que nous avons su créer avec nos jeunes collègues est essentiel. Leur présence au stage et au-delà les contacts que nous avons établis avec eux nous montrent qu'ils sont prêts à se mobiliser pour obtenir de pouvoir faire du bon travail avec leurs élèves. C'est pourquoi, nous devons tout faire pour gagner avec eux. Nous allons continuer de proposer d'autres modalités d'actions collectives : lettre ouverte dans la presse, pétitions, rassemblements...

Cette bataille se mène bien sûr aussi à l'échelle nationale car si la détermination est la même dans toutes les académies, revenir partout à une formation de qualité nécessite de gagner un collectif budgétaire (une "rallonge" immédiate des budgets de l'Éducation Nationale).

Frédérique Lalys

Dernière Minute

A l'occasion du stage SNES du 30/09, des enseignants stagiaires de l'Académie de Rennes ont constitué un collectif pour revendiquer le maintien de leur service à temps partiel après les vacances de Toussaint. Ce collectif a adressé une lettre ouverte au Recteur d'Académie, a pris des contacts avec les parents d'élèves et les journalistes, et fait signer une pétition. La FSU soutient cette démarche et appelle le plus grand nombre à signer la pétition. Cette mobilisation des stagiaires s'articule pleinement avec les revendications de la FSU pour un retour à une formation en alternance à l'IUFM avec un service devant élèves de 6/8 heures. Dans l'immédiat, le maintien du demi-service au delà des vacances de Toussaint est une priorité.

CESB collectif des enseignants stagiaires de Bretagne ces.bretagne@gmail.com (lettre ouverte, pétitions sur le site rennes.snes.edu)

Stages des étudiants en Master 1 et 2 se destinant à l'enseignement du second degré Chronique d'un chaos annoncé

Pour justifier la suppression de la formation en alternance des néo-recrutés (ex PLC2), le gouvernement expliquait que les étudiants en M1 et M2 auraient, dans le cadre de la « maitrise professionnelle », une formation professionnelle en « amont » des concours. Ainsi, ces étudiants doivent obligatoirement faire un stage pour l'obtention du master d'enseignement.

Dans l'académie de Rennes, les quatre universités se sont mises d'accord pour intégrer des stages obligatoires dans les maquettes des masters d'enseignement. Ainsi, des stages d'« accompagnement » sont donc prévus pour les étudiants en M1, ils seront dans la classe avec le professeur tuteur pendant le stage alors que pour les M2, il s'agit de stages rémunérés « en responsabilité », c'est-à-dire seuls avec les élèves.

Ce sont environ, pour le second degré, 1 000 étudiants qui sont concernés en Bretagne (500 M1, 500 M2). Les périodes de stage ont été fixées comme suit :

- Pour l'« accompagnement » en M1 en trinôme (3 étudiants pour un tuteur) :
 - une semaine en janvier 2011
 - deux semaines en mai 2011
- Pour les stages « en responsabilité » en M2 en binôme (2 étudiants pour un tuteur) :
 - trois premières semaines du 29 novembre au 17 décembre 2010
 - trois autres semaines du 4 au 23 avril 2011

Se rendant compte, tardivement, de l'impossibilité d'un tel dispositif par manque de supports (tuteurs volontaires) et par manque de moyens (les stages sont rémunérés en M2), le Recteur envisage de n'offrir des stages en M2 qu'aux admissibles aux concours (ces derniers ayant lieu cet automne).

Le rectorat se tait, pour l'instant, car il hésite encore à annoncer la couleur : en effet, plusieurs impasses se profilent :

- si les étudiants de M2 non admissibles aux concours sont privés de stage, ils seront donc privés de Master or on ne peut pas priver un étudiant d'un diplôme pour non admissibilité à un concours.
- si les étudiants non admissibles en M2 se voient « offrir » des stages non rémunérés alors que leurs collègues admissibles sont payés : il y a inégalité de traitement pour des étudiants préparant le même diplôme.
- les tuteurs volontaires seront-ils assez nombreux pour accueillir ces étudiants M2 sachant qu'ils devront les évaluer et leur laisser des classes pendant plusieurs semaines ?

Jean-Luc Le Guellec

Mutations Intra 2010

Sous la contrainte des suppressions d'emplois

288 stagiaires sur des postes du mouvement

Les nombreuses problématiques autour des nouvelles modalités de service des stagiaires préoccupaient le rectorat au moment du mouvement en juin : trouver dans les établissements des postes à réserver pour les stagiaires 18h, désigner au plus vite des "tuteurs-compagnons" volontaires, rédiger un cahier des charges pour la "formation". Alors que l'ambiance des commissions d'affectations l'an dernier était particulièrement tendue, l'administration ne cachait pas cette fois que les enjeux étaient ailleurs. La pression sur la DPE était donc forte pour que les mutations 2010 se passent au mieux. Avec 220 stagiaires prévus en juin (ils sont finalement 288 à la rentrée), le rectorat a choisi de retirer avant les opérations de l'Intra 80 postes vacants, privant autant de collègues titulaires d'une possibilité de mutation définitive. Les autres supports stagiaires ont été pris sur les moyens provisoires, quitte à constituer avec 2 BMP sur des établissements différents un poste à 18h (30 stagiaires se retrouvent ainsi nommés en service partagé, des conditions vraiment idéales pour commencer dans le métier, non ?).

Moins de postes pourvus

Le nombre de postes mis au mouvement Intra est resté sensiblement le même que les années précédentes, mais avec une part toujours plus importante pour les SPEA (spécifiques académiques) : 415 postes "ordinaires" (hors EPS et PLP) et 111 SPEA dont 58 pour service partagé sur 2 communes. Les SPEA à complément de service ont permis de stabiliser de nombreux TZR, qui, comme l'avait imaginé le rectorat, se sont résignés à demander ces postes éprouvants (sur les 58 postes, 19 restent malgré tout vacants). En revanche, les SPEA à profil (classe euro, TICE, bivalents, ...) sont moins demandés : 25 postes sur les 53 sont restés vacants après le mouvement dont 7 bivalents sur les 10 proposés. Alors que le rapport du HCE sur le collège reparle de la "primarisation" du collège, appelant notamment « certains professeurs de collège à enseigner plusieurs disciplines », l'offensive que nous venons de connaître dans l'Académie depuis 4 ans sur les postes bivalents n'a pas abouti : peu de collègues ont montré un intérêt pour la bivalence.

Tous les postes spécifiques mis au mouvement sont-ils justifiés ?

Pour une grande part, oui. Nous demandons pourtant qu'une vraie réflexion soit menée par le rectorat car des dérapages existent. Certains chefs d'établissement construisent parfois des postes tellement "spécifiques" qu'aucun collègue n'est en mesure de satisfaire le profil (le poste échappe alors au mouvement général et retombe dans les moyens provisoires pour les affectations des TZR). Ou encore, cela arrive une ou deux fois chaque année, un seul candidat est susceptible d'être retenu sur un poste "très très" spécifique. Et par hasard bien sûr, ce candidat est déjà dans l'établissement sur une affectation provisoire (étonnant non ?).

Suppressions de postes : départements et disciplines inégalement touchés

Avec près de 2 000 élèves supplémentaires dans le second degré public et aucun moyen nouveau attribué par le Ministère, le rectorat a supprimé (en solde) 17 postes dans les établissements de l'académie (224 créations, 241 fermetures dont 65 sur des postes occupés). Compte tenu de l'évolution des effectifs par département, on recense en solde - 36 postes dans le 29, - 4 dans le 56 mais + 11 dans le 22 et + 12 dans le 35. Les effectifs progressent surtout dans les collèges (+ 1500 élèves) qui gagnent au global sur l'Académie 31 postes. Les lycées généraux et technologiques, avec - 400 élèves, perdent 43 postes (quelle bien curieuse règle de 3...). L'enseignement technologique représente à lui seul 26 postes supprimés (dont 18 en STI et 6 en écoG) : les collègues touchés par une carte scolaire n'ont eu d'autre alternative que de prendre un poste de TZR (lire page 5). Ces suppressions en lycée vont s'amplifier : la réforme des filières STI et STL et plus largement la nouvelle classe de 1ère avec le tronc commun dans les disciplines générales vont entraîner pour la rentrée 2011 de nouvelles suppressions de postes occupés. Encore de nouveaux TZR ?

Les entrants malmenés, mal nommés

2 266 candidats ont participé à la phase INTRA, dont 348 entrants de l'INTER, 945 TZR de l'Académie, 65 collègues en mesure de carte, 908 titulaires en établissement.

Les demandes volontaires des titulaires en établissement ont été moins satisfaites : 67,1% de non mutés contre 65% en 2009. Le taux de mutations des titulaires en établissement reste malgré tout supérieur à celui des TZR (26,1% contre 21,6%). Alors que le taux de stabilisation des candidats TZR avait progressé de 5 points en 2009 à la suite de 48 implantations de SPEA à complément de service, il reste stable cette année aux environs de 21%. L'impact des nouvelles implantations de SPEA à CS (58 postes) a été annulé par le retrait des postes réservés aux stagiaires.

Ce sont les collègues entrants qui subissent le plus les conséquences du déficit de postes : plus de 50% des collègues sont nommés au delà de leur 10ème vœux, 13,5 % sont d'ailleurs nommés en extension (sur des vœux non formulés) contre 8,6% en 2009. Enfin et surtout, 43% des entrants sont devenus TZR. Pour assurer un poste à chaque entrant et aux collègues en mesure de carte, le rectorat avait d'ailleurs préalablement injecté 111 ZR dans le mouvement, en plus de celles libérées par mutation.



→ Et pour la rentrée 2011 ? Le Recteur aux manettes !

Bien que la hausse des effectifs se poursuive et se renforce (+ 48 500 élèves au niveau national dans le second degré public), le ministère supprime 4 800 emplois ! Ce sont les recteurs qui auront cette fois la responsabilité de choisir pour leurs académies quels leviers actionner pour parvenir aux suppressions exigées par la centrale (non communiquées pour le moment). A l'heure qu'il est, ça phosphore dur au rectorat mais ça communique peu... Le recteur annonçait début septembre travailler avec ses services sur 10 scénarii possibles. Augmentation des effectifs par classe, resserrement de l'offre de formation en lycée (fermeture d'options, d'EE, de filières technologiques, ...), rendement du remplacement, efforts supplémentaires dans les collèges... sont probablement les axes étudiés par l'administration, dans la droite ligne des consignes du Ministère diffusées par fiche en juin dernier. Nous vous tiendrons informés au plus vite sur la préparation de rentrée 2011 et sur ses conséquences dans les établissements.

Gwénaél LE PAIH

Une nouvelle mission du TZR : la suppléance de stagiaire ...

Suite à la réforme de la formation des professeurs stagiaires, l'académie de Rennes a fait le choix d'affecter, à la rentrée 2010, plus de 288 TZR et vacataires/contractuels sur des mi-temps afin « d'alléger » temporairement la charge des professeurs stagiaires et ce, jusqu'aux vacances de la Toussaint (date à laquelle la jeune collègue aura la chance de connaître un temps plein et de recevoir sa formation !). Cette « innovation » dans les missions du TZR n'a été organisée, dans bien des cas, de façon confuse, que le jour de la prérentrée, où TZR et stagiaire se sont alors répartis les classes et les niveaux.

Bon nombre de collègues stagiaires n'ont pas, à ce jour, de tuteur et il est arrivé depuis la rentrée voire quelques jours auparavant, que des collègues titulaires en poste ou le TZR affecté, reçoivent des pressions des autorités hiérarchiques (chef d'établissement, IPR) pour assurer la tâche malgré la volonté commune de refuser le tutorat. Or, en aucun cas, le TZR n'a pour rôle d'assurer la fonction du tuteur qui, faut-il le rappeler, repose sur la base du volontariat. De plus, leurre que se permettent de faire miroiter certaines instances, l'investissement d'un TZR comme tuteur n'est en rien une garantie de conserver l'affectation après la Toussaint ! Nous savons bien que les IPR n'interviennent pas dans l'affectation d'un TZR et que les remplacements en cours d'année décidés par les services du rectorat le sont, de façon bien souvent aléatoire ...

Régis Cadiet

Une rentrée sous le signe de la précarité : près de 800 non titulaires dans les établissements de l'Académie !

L'académie de Rennes n'avait pas connu cette situation depuis plusieurs années : recrutement massif de non titulaires dès la rentrée, manque de candidats pour le remplacement, à tel point que le rectorat inonde Pôle emploi d'annonces. Certaines disciplines ont fait appel à tous leurs candidats, et peinent à trouver des remplaçants. La question du remplacement est liée cette année à la question de la réforme de la formation. A la date du 28/09, selon les derniers chiffres du rectorat, ce sont 391 collègues contractuels et vacataires (soit 348,2 Equivalents Temps Plein) qui sont recrutés dans les disciplines d'enseignement général y compris CPE et COPsy. Au total, en incluant l'EPS et les disciplines professionnelles, ce sont 791 individus pour 651,5 ETP que le rectorat emploie à ce jour.

Rectorat-Bureau de remplacement : un comportement inadmissible !

En se focalisant sur l'affectation des stagiaires en Août dernier, il semblerait que le rectorat ait multiplié les erreurs à l'approche de la rentrée concernant l'affectation des non titulaires.

Petit retour sur la chronologie des événements :

● Mi-Juillet :

le rectorat nomme un grand nombre de contractuels. Tout cela est acté en commission (CCP du 13 juillet 2010). Habituellement, le bureau de remplacement (DPE 6) appelle les collègues concernés pour leur faire part de leur affectation. Cette année, un certain nombre de collègues n'a pas été averti ! Le SNES, présent à la commission, informe les collègues syndiqués de leur affectation. Mais de nombreux collègues, dont nous n'avons pas les coordonnées, n'ont pas su qu'ils avaient été nommés...

● Fin août :

le rectorat nomme encore des contractuels, et certains ne sont toujours pas informés.

● Le jour de la pré-rentrée :

certaines établissements, qui ont reçu les noms des contractuels prévus pour le remplacement, ne voient pas les collègues ! Et pour cause ! Ceux-ci attendent d'être prévenus par la DPE 6, et font ce que les précaires font tous les ans, attendre qu'on leur propose du travail !

● Résultat :

le rectorat a contacté de nouveaux contractuels pour effectuer ces remplacements, privant, suite à une « maladresse », des collègues déjà expérimentés d'une affectation parfois à l'année.

Le SNES, informé par les collègues de ces irrégularités dramatiques, s'est invité au rectorat le 22 septembre. Interrogés sur ce couac, le DRH et la chef de la DPE, ont souhaité minimiser le problème, reconnaissant effectivement quelques erreurs à la marge. Pour les collègues qui se sont fait connaître, nous avons demandé au rectorat de proposer au plus vite de nouveaux remplacements à ces collègues lésés, et de considérer, s'ils n'étaient pas nommés avant le 15 octobre, qu'il n'y a pas interruption pour le calcul et l'accès à un CDI.

Christelle Carnet



Calendrier prévisionnel des CAPA et Groupes de travail paritaires

Date	Corps concernés	CAPA ou GT
Décembre 2010	Certifiés	Avancement d'échelon
Décembre 2010	CPE	Avancement d'échelon
Janvier 2011	COPsy	Avancement d'échelon – TA DCIO
Mars 2011	Tous	Postes Adaptés (*)
Mars 2011	Tous	Congés de Formation Professionnelle
Mars 2011	Agrégés	Liste d'aptitude (accès au corps des agrégés) (*)
Avril 2011	Certifiés	Liste d'Aptitude (*) + Notation administrative
Avril 2011	COP	Notation administrative
Avril 2011	Agrégés	hors-classe (*) + Notation administrative
Juin 2011	CPE	hors-classe (*) + Notation administrative
Juin 2011	Certifiés	hors-classe (*)

Attention, le ministère n'a pas encore communiqué aux rectorats le calendrier national pour les opérations de gestion des personnels.

Le rectorat, au 06/10/10, n'est donc pas en mesure de diffuser le calendrier académique. Pour autant, nous publions ici les périodes les plus probables. Une fois confirmé, nous publierons sur le site rennes.snes.edu le calendrier définitif.

(*) Si ces CAPA vous concernent, consultez régulièrement le site rennes.snes.edu pour connaître les dates de saisie des demandes et/ou de mise à jour des dossiers I-Prof. Fréquemment, ces périodes devancent de 1 à 3 mois les CAPA concernées.

Et dans l'immédiat...

Congés formation : saisie des demandes du 5 au 29 novembre inclus

Mutations Inter-Académiques : saisie des demandes du 15/11 au 5/12 (à confirmer)

Vous trouverez dans une prochaine US les fiches syndicales qui sont essentielles aux élus pour vérifier votre situation, répondre au mieux à vos questions, au besoin faire corriger des erreurs dans les documents du rectorat. A défaut d'une fiche syndicale, un courrier peut parfois nous suffire. Les élus du SNES n'hésitent jamais à vous contacter directement pour comprendre au mieux votre situation pour bien la défendre en CAPA.

Gwénaél LE PAIH



Section Académique du SNES :

SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES
Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 - Mail : s3ren@snes.edu

Sections départementales :

SNES 22 : 18 rue de Brest - 22000 Saint Brieuc Tél : 02.96.33.75.47
Port. : 06.70.92.10.19 - Fax : 02.96.33.75.47 - Mail : snes22@wanadoo.fr

SNES 29 - BREST : Maison du Peuple - 2, Place Edouard Mazé
29283 BREST Cedex - Tél : 02.98.43.33.51 - Port. : 06.07.34.19.33
Fax : 02.98.43.19.95 - Mail : snes.fsu.29@wanadoo.fr

SNES 29 - QUIMPER : 113, Route Pont L'Abbé - 29000 QUIMPER
Tél : 02.98.55.77.72 - Port. : 06.07.34.19.33
Fax : 02.98.55.55.14 - Mail : snes.finistere@wanadoo.fr

SNES 35 : (nouvelle adresse) 14, rue Papu - 35000 RENNES
Tél : 02.99.63.62.32 - Fax : 02.99.27.88.02 - Mail : snes.35@wanadoo.fr

SNES 56 - LORIENT : Cité Allende - 12, rue Colbert - 56100 LORIENT
Tél : 02.97.64.42.97 - Fax : 02.97.64.71.81 - Mail : snes.morbihan@neuf.fr

SNES 56 - VANNES : 39 ter rue Albert 1^{er} - 56000 VANNES
Tél : 02.90.99.24.30 - Mail : snes.gwened@neuf.fr

Message Trésorerie

Le S4 a fait une erreur en envoyant les barèmes de l'Académie de Reims avec les bulletins de réadhésion : pas de problème, ce sont les mêmes à Rennes.

Professeurs principaux : arrêtons de travailler bénévolement !

Une contre-vérité est bien ancrée dans nos salles des profs : les heures de vie de classe seraient payées via l'ISOE (régie par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993) versée aux professeurs principaux.

C'est faux !

La rémunération de ces heures, lorsqu'elles sont assurées en dépassement du temps de service obligatoire, n'a pas été prévue par le législateur lors de leur création (à partir de 2000-2002 dans les collèges et les lycées). Ces heures, rappelons-le, sont inscrites à l'emploi du temps des élèves et permettent de ne pas (trop) amputer le disciplinaire pour des tâches liées à la fonction de professeur principal.

Alors, comment continuer à utiliser des heures sans le faire gratuitement, comme c'est trop souvent le cas ? La solution existe. Il faut que votre chef d'établissement les rémunère en HSE.

Le peut-il (elle) ?

Voici ce qu'a répondu le Ministre de l'Education nationale Luc Chatel à une question du Sénateur de l'Aisne, M. Daudigny (réponse publiée dans le JO Sénat du 11/02/2010 - page 322 -)

« Les heures de vie de classe visent à permettre un dialogue permanent entre les élèves et la communauté éducative, sur toute question liée à la vie de la classe, à la vie scolaire ou tout autre sujet intéressant les élèves. Elles peuvent être animées par différents intervenants : professeurs principaux, autres professeurs de la classe, documentalistes, conseillers principaux d'éducation, personnels d'orientation, de santé scolaire... Les heures de vie de classe relèvent des obligations de service des personnels concernés et donnent lieu à une rémunération en heures supplémentaires effectives (HSE) dès lors qu'elles sont assurées en dépassement de leur temps de service obligatoire. »

Pour obtenir le paiement de ces heures, il faut donc que les professeurs principaux de l'établissement le demandent collectivement.

Au SNES, nous nous engageons à vous soutenir si ces demandes ne devaient pas recevoir de réponses favorables. Nous nous engageons aussi à soulever la question au sein des instances paritaires, notamment auprès des Inspecteurs d'académie.

N'hésitez pas à contacter vos sections départementales.

Soazig Lebreton (SNES 35)

AVEC LE **snes** MON MÉTIER A DU SENS
fsu

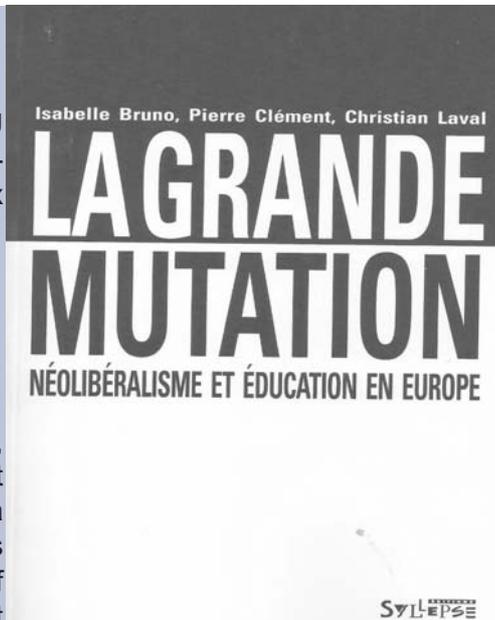


Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré : 24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes - Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64
mail : s3ren@snes.edu - site internet : www.rennes.snes.edu CPPAP : 1110 S 05594 - Directrice de la publication : Christelle Carnet - Réalisation / PAO : Fanny Genest
Impression GPO Thorigné - Sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable



Des publications pour comprendre, convaincre et agir !

Les publications de l'Institut de Recherches de la FSU (www.institut.fsu.fr) comportent de nombreux ouvrages ainsi qu'une revue trimestrielle, « Nouveaux Regards ».



A commander, deux publications en prise directe avec l'actualité :

● La grande mutation » (7 euros) : mise en concurrence des établissements, pédagogie des compétences, réforme du lycée, massacre des enseignement technologiques... sont quelques éléments d'une politique cohérente pilotée à l'échelle européenne. Mieux connaître cette politique, c'est se donner les moyens de mieux comprendre la grande mutation de notre système éducatif et, au-delà, d'appréhender le projet de société que l'Union Européenne met en place à travers les réformes nationales.

● « Nouveaux Regards n°50 » (5 euros) : le prochain numéro aura pour thème « Le travail ». Une partie importante de cette publication portera sur le stage qui s'est tenu à St-Brieuc les 3 et 4 mai dernier, à l'initiative de la FSU-Bretagne et du SNU Pôle Emploi. Ce stage portait sur « La souffrance au travail et les risques psychosociaux ».

● Passez vos commandes à FSU-Bretagne (André Le Bourg) 14 rue Papu 35000-Rennes
Règlement par chèque à l'ordre de « FSU-Bretagne ». Les prix s'entendent port compris.

Vous pouvez aussi vous abonner à « Nouveaux regards » : 1an, 4 numéros pour 26 euros ; adressez votre règlement à la même adresse, chèque à l'ordre de « Institut de la FSU ».

Dans tous les cas, n'oubliez pas de mentionner clairement votre adresse postale !

André Le Bourg

